



BPJEPS MAPST - MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif », mention « Multi-activités physiques ou sportives pour tous »

Le titulaire du BPJEPS Educateur Sportif mention MAPST est un éducateur d'activités physiques et sportives, capable de s'adapter aux différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Il exerce ses fonctions au sein de multiples structures : collectivités territoriales, secteur associatif, structures de vacances, comités d'entreprise, bases de loisirs et milieu périscolaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la fin de son cursus, le stagiaire sera capable de :

Former des éducateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités physiques et sportives ou de veiller à leur perfectionnement.

- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou de plusieurs pratiquants.
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques.

VALIDATION DU DIPLÔME

- Diplôme de niveau 4.
- Vous pouvez valider ce diplôme par blocs de compétences
- Après validation de l'ensemble des blocs, vous obtiendrez le titre d'EDUCATEUR SPORTIF mention MAPST code RNCP 40480.

75%*
de réussite

*Taux de réussite en 2025

STATUT

ALTERNANT.E

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

SALARIÉ.E

Transition professionnelle (TransitionPro) / Pro-A

DEMANDEUR D'EMPLOI

Aide individuelle à la Formation (AIF)

Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE)

MÉTIERS VISÉS

- Educateur.trice sportif.ve
- Coach sportif.ve

DURÉE ET RYTHME

11 OU 12 MOIS SELON LA RENTRÉE

600 heures de formation
Lundi et Mardi : 8h30-12h / 13h30-16h
(sauf pendant les congés scolaires)

VOS MODALITÉS D'ADMISSION

- Avoir 18 ans
- Avoir une bonne condition physique
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives.
- Valider les tests de sélection (TEP)
- Être titulaire du PSC1 (ou AFPS ou SST) en cours de validité sur toute la durée de la formation.

PÉDAGOGIE

Formateurs issus du monde professionnel (enseignants, éducateurs sportifs ou intervenants professionnels)

- Cours théoriques avec mise en situation sur plateau technique
- Évaluation en contrôle continu et épreuves certificatives en fin de formation

VOTRE PÉRIODE EN ENTREPRISE

La formation théorique est complétée par la présence en structure, sous la forme d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou de stages de formation initiale (12 semaines au minimum et 10 demi journées de préparation et suivi) qui permettent de mettre en application les capacités acquises en cours et de les confronter à la réalité du terrain.

Programme

Nos séquences pédagogiques s'appuient sur plusieurs méthodes : cours magistraux, cours pratiques, accompagnements pédagogiques individualisés, études de cas, mise en situation professionnelle.

BC1

Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation - Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure d'alternance, des besoins des publics et des financements/ressources mobilisables - Proposition de projet dans la structure d'alternance répondant à l'évolution des besoins publics - Organisation, mise en oeuvre et supervision de la réalisation du projet - Évaluation du projet mis en place et transmission d'informations sur les publics accueillis.

BC2

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champs du sport ou de l'animation - Communiquer des informations sur les activités proposées par la structure d'alternance en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur - Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics - Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure d'alternance - Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

BC3

Concevoir, animer en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques pour tous - Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives - Préparation, organisation et programmation de séances de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage - Conduite, animation et adaptation des séances - Évaluation des séances et des cycles.

Règlement de l'examen national

- La formation est ouverte à l'apprentissage en partenariat avec le CFA Form'AS.
- Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau.
- Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié.e apprenti.e.

Modalité d'évaluation

Chacun des apprenants est évalué dans chacun des BC. Il est nécessaire de valider chacun d'eux pour valider son diplôme d'Etat.

En fonction des BC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance.
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance.
- Dossier et soutenance.

Préreqs

- Être âgé de plus de 18 ans.
 - Être titulaire du PSC au premier jour de formation.
 - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection (le cas échéant)
- * Premiers Secours Citoyen